

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 mai 2019

Le quatorze mai de l'an deux mille dix-neuf, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM, BOURGHELLE, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, LE MAREC, MEURIER, MMES BABIJ, BOITARD, FROISSART, LESOBRE, LUSSON,
Absents excusés : M. MAUBERT, M. HADJAB qui donne pouvoir à Mme BOITARD
M. BOURGHELLE est élu secrétaire.

Objet, Convention de mise à disposition exceptionnelle du château,

Monsieur le maire expose : Il s'agit de mettre le château à la disposition d'un groupement de cinq entreprises pour une réception dans le parc du château le jeudi 13 juin 2019 et le vendredi 14 juin 2019, le prix de la location étant fixé par délibération, le montant est donc de 3 000 €. Il s'agit des sociétés :

• Philaqua • Le froid Francilien • DSC • BLM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à mettre le château à disposition des sociétés pré-citées le jeudi 13 et le 14 juin 2019 pour un montant de 3 000 €.

Objet, accessibilité – convention avec l'Union des Maires de l'Oise (UMO),

Après avoir écouté l'exposition du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire : Article 1er : Décide de missionner l'Union des Maires de l'Oise pour la prestation de la réalisation du dossier Accessibilité dit « Ad'Ap patrimoine

Article 2 : Autoriser M. le maire à signer la convention définissant la prestation demandée

Article 3 : Solliciter par ailleurs le concours financier du Conseil Départemental de l'Oise

Objet, Modification des statuts de la communauté de communes des sablons :

Monsieur le maire expose :

L'article L5211-6-2 du code général des collectivités territoriales impose qu'en cas d'adhésion d'extension du périmètre d'un EPCI à la suite de l'adhésion d'une ou plusieurs communes, il soit procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires.

La commune de Laboissière en Thelle ayant rejoint la Communauté de Communes des Sablons au 1^{er} janvier 2019, et de la commune de Bachivillers en raison de la création de la commune nouvelle de Montchevreuil depuis le 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve l'accord local de recomposition du conseil communautaire du 21 mars 2019.

Objet, convention orange – antenne relais,

Monsieur le maire expose :

La convention Orange est à modifier pour prendre en compte Free et la modification de la redevance qui passe de 1 000 € à 1 500 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la nouvelle convention avec Orange prenant en compte l'arrivée de Free et la modification de la redevance qui passe de 1 000 € à 1 500 €.

Objet, Demande de subvention – aménagement des routes et trottoirs 2019 – Rue Talon et ruelle de Monts,

Monsieur le maire expose :

Lors du conseil municipal du 19 décembre 2018, pour les travaux d'aménagement, la délibération ne fait pas référence aux noms des rues concernées, il s'agit de la rue Talon et de la ruelle Monts

Dossier aménagement

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	PRIX € TTC
1	Trottoir pair	130 785	156 942
4	Trottoir Impair	119 353	143 224
6	Aménagement Ruelle de Monts	25 331	30 397
	Etudes, maîtrise d'œuvre, géomètre	27 547	33 056
	TOTAL	303 017	363 620

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour le dossier d'aménagement de la rue Talon et de la ruelle de Monts et des trottoirs en 2019 auprès du Département.

Objet, Budget 2019 – Décision modificative détail des comptes 2042 et 732,

Monsieur le maire expose :

Détail des comptes 2042 en 20422 et 7321 en 73211

Gommage du sur-équilibre de + 927,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à détailler les comptes 2042 en 20422 et 7321 en 73211 et à gommer le sur - équilibre de 927,96 €

Et ont signé au registre les membres présents :